Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le
ID : 022-212201826-20260709-CM_09_07_26_006-DE

Mairie de Plélo - Place du 11 novembre - 22170 PLÉLO
☎ 02 96 79 53 53 - ✉ mairie@plelo.fr
Site internet : **www.plelo.fr**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLÉLO

Séance du 9 juillet 2026

Date de la convocation : 2 juillet 2026
Date d'affichage : 21 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six, le neuf juillet à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal de Plélo se sont réunis à la mairie sous la présidence de M. Jérémy MEURO, maire.

Présents
Jérémy MEURO – Sandrine GUILLAUME – Christian CORBEL – Sophie AUFFRAY Jean-Pierre BALLOUARD - Laure FINGOLO - Erwan CAMUS - Gwendoline GUEGAN - Jean-Christophe BARBOT - Mikaël CORBEL (arrivé à 19h35) - Annyvonne CORBEL - Jeanne-Noëlle LAMOUR Laëtitia CORNILY - Philippe LE GUEN - Marine MALARGÉ - Jean-François LE FLOCH - Stéphanie MORVAN - Loïc SORIN
Absents avec procuration
Patrick BRIGANT à Sandrine GUILLAUME
Mikaël CORBEL à Jean-Pierre BALLOUARD
Guillaume LE COMTE à Christian CORBEL
Guillaume LE COQÛ à Jean-Christophe BARBOT
Laurie LÉARD à Laure FINGOLO
Gaëlle ROUTIER à Jean-François LE FLOCH
Secrétaire de séance : Christian CORBEL

DÉLIBÉRATION 09-07-26-006

Objet de la délibération : Participation financière à l'organisation de la journée Handivalides 2026

Monsieur le Maire rappelle que, chaque année, l'association Seniorsclub s'implique activement dans l'organisation de la journée Handivalides. L'édition 2026, qui s'est tenue le 6 juin dernier, a rassemblé 56 personnes en situation de handicap ainsi que 70 boulistes adhérents de l'association.
Afin de soutenir cette manifestation, qui rencontre un succès tous les ans, la municipalité prend en charge les frais liés à l'apéritif et à l'acquisition des trophées. Le coût total de l'opération s'est élevé à 1 591,10 €.
Il est proposé au Conseil municipal d'accorder à l'association Seniorsclub une subvention exceptionnelle correspondant à 50 % des dépenses engagées, soit un montant de 795,55 €.

Entendu l'exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'attribuer à l'association Seniorsclub une subvention exceptionnelle de 795,55 €.

Le Maire ,
Jérémy MEURO

Le secrétaire de séance
Christian CORBEL